



## Conditions Particulières du Produit – Insertion et Transcodage de Publicités d’Adobe Primetime (2016v1)

### 1. Licences et Restrictions supplémentaires.

- 1.1. **Concession de Licence Supplémentaire par Adobe.** Adobe concède au Client pendant toute la durée de la Licence une licence incessible et non exclusive pour permettre aux Utilisateurs d’accéder aux Services OnDemand via la ou les interfaces applicables afin d’insérer des Publicités et de les remplacer dans les Flux de Contenu.
- 1.2. **Concession de Licence Supplémentaire par le Client.** Le Client concède à Adobe et à ses Sociétés Affiliées, pendant toute la Durée de la Licence, un droit non exclusif, mondial, exempt de redevances et limité pour :
  - (A) modifier le Flux de Contenu uniquement pour insérer ou remplacer des Publicités dans le Contenu du Client au bénéfice du Client et pour le compte du Client sur la base des Données du Client ;
  - (B) utiliser, accéder à, stocker et afficher les Publicités sur les Sites du Client qui fournissent des Publicités via un Lecteur du Client si le Client fournit à Adobe des Publicités à héberger pour le compte du Client ;
  - (C) envoyer des Balises de Suivi ; et
  - (D) modifier, accéder à, télécharger, afficher, stocker, diffuser en continu ou créer des œuvres dérivées sur la base des Publicités ou autrement modifier ces dernières selon ce qui est raisonnablement nécessaire pour mettre en forme et configurer les Publicités dans les Flux de Contenu dans le seul but de fournir les Services OnDemand (le « **Transcodage Publicitaire** »).
- 1.3. **Conditions requises.** Comme condition à l’obtention des licences concédées par Adobe au Client :
  - (A) le Client utilisera uniquement les Services OnDemand avec un Lecteur du Client ; et
  - (B) pour chaque insertion ou remplacement de Publicité, un Lecteur du Client doit toujours communiquer en premier lieu avec les Services OnDemand avant de communiquer avec tout Serveur Publicitaire.
- 1.4. **Balises de Suivi.** Adobe enverra uniquement des Balises de Suivi si le Client saisit des instructions et toutes les informations requises dans les Services OnDemand pour permettre à Adobe d’envoyer lesdites Balises de Suivi.

### 2. Responsabilités du Client. Il incombe au Client :

- (A) d’activer le Transcodage des Publicités dans le TVSDK d’Adobe Primetime ;
- (B) de veiller à ce que toutes les Publicités soient conformes aux lois de toutes les juridictions où le Client diffuse le Contenu du Client et les Publicités et où le Contenu du Client et les Publicités sont diffusés ; et
- (C) de supprimer rapidement les Publicités si le Client est informé du fait que les Publicités enfreignent les lois applicables ou s’il a autrement des raisons de le croire.

### 3. Propriétaires de Contenu. Il incombe exclusivement au Client :

- (A) de veiller à ce que (i) tout Propriétaire de Contenu accepte de respecter et se conforme pleinement aux conditions du présent Contrat en ce qui a trait à l’utilisation des Services OnDemand et à la Documentation qui s’applique de manière identique au Client ; et (ii) une telle utilisation soit réalisée uniquement en lien avec les objectifs commerciaux bénéficiant directement au Client, tels qu’ils sont limités aux présentes ;
- (B) de veiller à ce que les Propriétaires de Contenu se conforment à l’ensemble des lois et réglementations locales, y compris à la loi américaine de protection de la vie privée des enfants en ligne (Children’s Online Privacy Protection

Act). Le Client demeure entièrement responsable de toute action ou de toute omission des Équipes de Propriétaires de Contenu à l'égard du présent Contrat.

4. **Autres Réclamations.** Les obligations du Client au titre de l'article 10 des Conditions Générales s'appliquent également à toute Réclamation tierce dans la mesure où cette dernière découle (A) des Publicités que le Client choisit d'afficher dans le Contenu du Client ; ou (B) de toute Publicité.

## 5. Définitions.

- 5.1. Le terme « **Publicité** » désigne un fichier graphique ou multimédia distribué en lien avec le Contenu, en ce compris notamment les superpositions, les bannières d'accompagnement, les publicités d'avant-programme, de mi-programme ou d'après-programme, les vidéos publicitaires et les grandes annonces.
- 5.2 L'expression « **TVSDK d'Adobe Primetime** » désigne le kit SKD privé d'Adobe qui permet de créer des lecteurs vidéo applicatifs pour ordinateurs de bureau et appareils mobiles.
- 5.3 L'expression « **Serveur Publicitaire** » désigne le serveur tiers et/ou d'Adobe Primetime avec lequel le Lecteur du Client et/ou le Service OnDemand doit communiquer pour déterminer quelle Publicité insérer dans le Contenu.
- 5.4 Le terme « **Contenu** » désigne les éléments audio, les vidéos et les données qui sont mis à disposition par le Client.
- 5.5 L'expression « **Propriétaire de Contenu** » désigne un tiers qui met à la disposition du Client le Contenu dans le but de le publier sur les Sites du Client à l'aide du Lecteur du Client.
- 5.6 L'expression « **Flux de Contenu** » désigne la fourniture par Diffusion en continu HTTP du Contenu du Client et des Publicités sur le Lecteur du Client.
- 5.7 L'expression « **Contenu du Client** » désigne tout élément audio, toute vidéo et toute donnée, en dehors des Publicités, qui (A) est mis(e) à disposition ou fourni(e) par le Client, les Propriétaires de Contenu ou d'autres tiers ou (B) est téléchargé(e) par ou pour le compte du Client en lien avec l'utilisation par le Client des Services OnDemand, dans chaque cas pour insérer des Publicités dans un Lecteur du Client.
- 5.8 L'expression « **Données du Client** » désigne toute donnée et information (A) recueillie à partir du Lecteur du Client ; (B) que le Client choisit d'importer depuis ses boutiques de données internes ou d'autres sources non fournies par Adobe dans les Services OnDemand ; (C) que le Client saisit dans le Service OnDemand ; et (D) recueillie via les Services OnDemand.
- 5.9 L'expression « **Lecteur du Client** » désigne les lecteurs de Contenu du Client et les lecteurs de Publicités que le Client a créés afin d'utiliser les Services OnDemand.
- 5.10 L'expression « **Diffusion en continu HTTP** » désigne les formats de diffusion en continu de vidéos mentionnés dans le Bon de Commande.
- 5.11 L'expression « **Balises de suivi** » désigne une notification transmise par le Service OnDemand ou le Lecteur du Client à un tiers pour l'informer qu'une Publicité a été lue.